



Sanatorium de Guébriant, Haute-Savoie © CAUE du Rhône.

ÉDITO

Sommaire

- Le Beaujolais : un territoire en mutation p.2
- 7000 m² de SHON pour la fonction territoriale du Rhône p.2
- Un concours exemplaire à Corbas p.3
- Jacques Prévert à Meyzieu : brique, métal, végétal p.3
- Une villa écologique dans les Monts-d'Or p.4
- Chaud devant, pas dedans !... p.4
- Réglementation thermique dans l'existant : alors ? p.5
- Refuges d'altitude en Rhône-Alpes p.6
- Quels projets pour l'espace pénitentiaire dans la cité ? p.6
- Voyage d'études en Suisse ... p.7
- Maurice Novarina à Villefranche-sur-Saône p.7
- Handi-Jardins p.8

16 mai 2008, visite du CAUE au Plateau d'Assy dans le cadre de l'exposition « Maurice Novarina, un architecte dans son siècle ». Construit entre 1932 et 1933 par Pol Abraham et Henry Jacques Le Mème, le sanatorium de Guébriant est situé à 1320 mètres d'altitude, au pied de la chaîne des Fiz, dans un parc bordé par un torrent. L'ensemble remarquable est composé d'un bâtiment central et de quatre "pavillons", reliés entre eux par des galeries fermées et chauffées. C'est aujourd'hui un centre familial de vacances.

Rhône : 1976 heures/an d'ensoleillement à capter

Notre facture énergétique aura-t-elle bientôt pour effet de nous faire réfléchir plus sérieusement à la consommation générale de nos ménages en opérant des choix plus engagés entre voiture ou transport en commun, destinations touristiques proches ou lointaines, consommation raisonnée ou effrénée, matériaux recyclables ou déchets toxiques, maison traditionnelle ou écologique ? Si, dans ce dernier domaine, il n'est pas possible d'envisager une reconversion totale du parc existant, l'évolution de la réglementation est fortement incitative à modifier les pratiques, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre des bâtiments. Dès lors que des travaux seront envisagés, il sera incontournable, selon certaines conditions, d'intégrer une démarche environnementale. Qui s'en plaindrait si, par ailleurs, la crainte de voir une embellie des tarifs et coûts s'y

afférant ne faisait croire que les moins fortunés devront peut-être abandonner leur projet, et continuer à payer cette facture pétrolière... À l'annonce d'une diminution des mises en chantier prochaines, qui signifie une baisse probable de la construction neuve, les pouvoirs publics s'attendent par conséquent à un transfert économique du marché neuf vers celui de la réhabilitation et, dès lors, une tension certaine sur ce secteur du bâtiment. Dans ce contexte, un certain nombre de réalisations voient le jour, maisons individuelles, dont nous citons quelques projets, plus ou moins sophistiqués sur le plan architectural mais affichant résolument des valeurs écologiques que nous défendons. À une plus vaste échelle, ces questions touchent l'équilibre des territoires. En achevant sa

charte paysagère dans le cadre de son SCOT, le Pays Beaujolais signe la reconnaissance de la qualité de ses paysages, de l'équilibre fragile entre activité économique, emploi, développement urbain et préservation de la campagne cultivée ou nature encore présente. L'arrachage du vignoble pose une interrogation certaine sur ce Val-de-Saône et ses coteaux. Une réflexion qui devrait réunir un large champ d'acteurs, où les urbanistes devraient prendre une part active en apportant leurs compétences de « scénaristes », en aidant à simuler différentes hypothèses de développement, à visualiser leurs conséquences sur l'espace et la vie des habitants, et en évaluant le coût de ces stratégies de croissance à moyen terme : un développement durable, tout simplement.

Catherine Grandin-Maurin,
directrice.





Perspective extérieure concours CDG69
vue depuis l'allée Alban Vistel © Archigroup.

Le Beaujolais : un territoire en mutation

Le Pays Beaujolais vient d'adopter sa charte paysagère. Sa proximité de l'agglomération lyonnaise, la présence de grandes infrastructures routières (A6 et future A89) ou ferroviaires entraînent une pression foncière forte. Les modifications agricoles et leurs effets (arrachage de cultures viticoles) appellent une vigilance pour la protection et la préservation de sites remarquables.

Afin de maîtriser l'évolution paysagère de ce territoire, les élus ont souhaité l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). La volonté d'éviter la banalisation de paysages si typiques a conduit à réaliser une charte paysagère, confiée au bureau d'études Interland. Cet instrument de définition d'actions permet d'affirmer les valeurs des paysages du territoire. Par son côté stratégique, prospectif et pré-opérationnel, il est destiné à tous les acteurs du territoire.

Les enjeux reconnus prennent en compte les variations d'échelle (territoire, intercommunalité, commune) et de temps (actions courtes ou longues). Il peut s'agir d'enjeux de protection (préservation des espaces porteurs d'identité) comme le maintien de ripisylves, d'un parcellaire agricole ou viticole et de leurs caractères (haies bocagères, murets). Ce sont aussi des enjeux de valorisation (traitement des entrées de ville, transformation de friches industrielles ou d'anciennes usines) ou des enjeux de création (opérations d'habitats ou de nouvelles zones d'activités).

Quatre unités paysagères ont été identifiées :

- Le Val-de-Saône. Il est caractérisé par une structuration linéaire (vignobles), la présence d'axes forts (infrastructures, lit majeur de la Saône) et une forte urbanisation. Cette articulation entre paysages agro-patrimoniaux (crus classés), agglomérations en

développement (Belleville, Villefranche) et espaces agricoles crée une mosaïque paysagère typique qu'il faut préserver. La Saône est l'élément fédérateur et la plaine des Chères doit conserver sa vocation agricole tout en confortant sa structure urbaine multipolaire.

- La vallée de l'Azergues. La haute vallée présente des coteaux raides avec un couvert boisé homogène (douglas) et des espaces agricoles proches des villages en fond de val. Les versants rapprochés et pentus limitent l'urbanisation et confortent la ruralité de ce paysage. La basse vallée, plus ouverte et urbanisée, possède du vignoble. Sa géomorphie et sa meilleure accessibilité la rendent plus sensible à la pression urbaine.

- Les vallées de la Turdine, du Rheins et de la Trambouze sont boisées et ont en commun leur passé industriel. Le paysage combine cheminées d'usine et industries modernes. Si la région d'Amplepuis, Thizy et Cours-la-Ville est ouverte, celle de Tarare et Pontcharra est très fermée, ce qui rend difficile le développement urbain dû à l'arrivée de l'A89. Le développement d'habitats doit être encadré pour éviter un mitage.

- Le Nord Beaujolais. Dans ce territoire rural l'élevage et l'agriculture ont façonné un bocage typique avec présence de haies, alors que la sylviculture a entraîné un couvert boisé de résineux. Les villages sont souvent organisés en hameaux.

La charte composée d'un diagnostic, de cahiers de recommandations et d'un livret énonce des préconisations visant à améliorer le développement urbain (habitat et activités), l'accompagnement de la mutation agricole et l'accueil des nouvelles infrastructures. Cette charte signée le 13 mai 2008 est désormais disponible sur www.paysbeaujolais.com.

Vincent Moineau, paysagiste conseiller.

7000 m² de SHON* pour la fonction territoriale du Rhône

Le bâtiment du centre de gestion de la fonction territoriale du Rhône installé à Lyon 5^e ne correspond plus aux besoins de cet organisme. Un projet de construction d'un nouveau siège a été décidé sur la commune de Sainte-Foy-les-Lyon.

Il comprend des bureaux, des salles de concours et les locaux de l'association des maires du Rhône (budget de travaux de 11M€ et délais de réalisation globale limités à 28 mois).

La SERL, mandataire du maître d'ouvrage, a organisé un concours pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre. En plus des références professionnelles, il était indispensable de sélectionner des candidats ayant des effectifs et une capacité financière suffisante pour gérer un tel projet.

Plus de 80 candidatures ont été reçues et examinées dans le détail par les membres du jury, trois équipes ont été admises à concourir.

Après une étude détaillée des esquisses remises par les candidats, le choix du jury s'est porté sur un projet fonctionnel ayant une bonne qualité environnementale et qui affirme son identité de bâtiment public. Son intégration au site se fait grâce à la simplicité de ses volumes et à sa hauteur limitée qui permet de gérer les vis-à-vis avec les bâtiments alentours.

Raphaël Morel, architecte conseiller.

* Surface hors œuvre nette.

Lauréat : Archigroup architectes
Concours : les agences d'architectes Atelier de la Passerelle et Tectoniques



Commune de Saint-Vérand paysages du vignoble vue vers l'est / Commune de Émeringes Haut-Beaujolais paysages du vignoble et d'un hameau en hiver © CAUE du Rhône.

Un concours exemplaire à Corbas

Composé de membres appartenant à des professions diverses, un jury de concours est souvent l'occasion de découvrir les sensibilités différentes de chacun.

En effet, le choix du projet le plus adapté dépend en grande partie de la qualité du débat qui s'instaure lors de l'examen de chaque phase. Les documents de synthèse préparés par les services des marchés constituent un autre élément fondamental, base indispensable

d'une compréhension rapide des candidatures et projets.

Sur ces aspects, le jury du concours pour l'extension du groupe scolaire Jean Jaurès et la construction d'un gymnase à Corbas a été exemplaire. Lors du choix des candidats, les documents très clairs et synthétiques, préparés par le service des marchés, ont permis une discussion fructueuse au sein du jury tenant compte de critères autres que chiffre d'affaires, références comparables, etc. qui posent problème, notamment pour les jeunes agences d'architecture. Lors de la deuxième séance, tous les aspects des trois projets, y compris les notes méthodologiques, ont été débattus afin de permettre une vision claire des qualités de chacun.

Dans cette phase la lecture des intentions et qualités du projet se fonde sur la culture architecturale de chacun des membres du jury. Par leur côté séducteur, en termes d'images,

il est parfois difficile de faire valoir les défauts d'un projet alors que le niveau d'élaboration de certains autres est parfois bien plus achevé. Ceci risque d'entraîner une perte d'objectivité dans la comparaison et de conforter certains maîtres d'ouvrages dans l'idée d'obtenir un niveau de prestations toujours plus élevé.

Peter Wendling, architecte conseiller.

Lauréat : Atelier sur les Quais
Concourageaient : JPGA et Tectoniques



Rendu de concours : JPGA (2^e place) © JPGA 2007.



Perspective aérienne © Atelier Axecible, Thierry Baille.

Jacques Prévert à Meyzieu : brique, métal, végétal...

À l'issue d'un jury aux avis partagés entre les élus et les représentants de la maîtrise d'œuvre, c'est finalement le projet de l'agence Axecible qui a été désigné lauréat pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert.

Cette agence de «jeunes architectes» (< 40 ans) a su démontrer qu'elle possède déjà une très bonne expérience de ce type de projet et des marchés publics. De plus, une paysagiste associée à l'équipe de maîtrise d'œuvre apporte au projet des choix qualitatifs d'aménagements d'espaces intérieurs et extérieurs. Ce projet parvient à rendre particulièrement lisible les différentes fonctions du groupe scolaire par un travail de clarification des espaces intérieurs et d'identification des espaces des cours extérieurs. Chacune d'elles est personnalisée par un travail sur les matériaux et le végétal afin d'offrir des ambiances particulières de qualité.

Le traitement de l'extension du bâtiment est tout autant sensible à cette envie d'intégration du projet dans son environnement avec des petits volumes de forme et gabarit similaires à ceux déjà existants. Les toitures sont en bac acier sandwich, les murs sont en brique monomur et recouverts de panneaux métalliques très colorés, tout comme le sont aussi les clôtures et le préau en panneaux de polycarbonate. Ces matériaux contemporains permettent

à travers une démarche HQE, bien que non exigée par le maître d'ouvrage, une grande préfabrication pour un chantier rapide et maîtrisé afin de limiter les nuisances sonores et les déchets.

Damien Gallet, architecte conseiller.

Équipe de maîtrise d'œuvre :

- Architectes : Atelier Axecible, Carniaux Gaëlle
- Paysagiste : Les pieds dans l'herbe, Euvrard Frédérique
- BET VRD : Sitétudes, M. Naitaoudia
- BET Structure : Jean Fraïrot, M^{elle} Fraïrot
- BET Fluides : Cabinet Matte, M. Clavel
- Économiste : Cabinet Grasset, M. Gracia

Concourageaient : Axecible architectes, Plottier architectes, L'Atelier architectes, Jean-Paul Marret architectes



Façade entrée © Atelier Axecible, Thierry Baille.

Une villa écologique dans les Monts-d'Or

Conjuguer qualité architecturale et respect de l'environnement tout en veillant à l'insertion au site, tels sont les principes qui ont guidé la conception de cette villa des Monts-d'Or. À cela, s'ajoute un dialogue fécond entre le maître d'œuvre et son commanditaire - un couple avec quatre enfants - sur la définition d'un habitat individuel respectueux de l'environnement.

Refusant les effets, l'architecte s'en est tenu à une volumétrie simple, compacte, dont les dimensions avoisinent celles d'un cube parfait, pour composer une villa de 170 m² sur deux niveaux d'habitation ainsi qu'un sous-sol. Un vaste salon/salle à manger structure la maison par sa double hauteur et ordonne les fonctions : la cuisine et la chambre des parents au rez-de-chaussée, les quatre chambres d'enfants à

l'étage. La simplicité apparente du parti engage en réalité le concepteur à une réflexion exigeante sur les distributions.

Les questions d'orientation et d'ensoleillement ont été décisives quant à l'implantation. Ainsi, la maison est largement vitrée sur ses façades sud pour bénéficier des apports solaires et, à l'ouest, pour profiter de la vue tandis que la façade nord est sur-isolée au moyen d'un isolant extérieur recouvert d'un bardage bois. Le projet a fait l'objet d'une étude environnementale privilégiant une structure bois élevée sur un soubassement en béton armé dont les effets « froissés » viennent souligner la plasticité et la rigueur de lignes du cube blanc. Les murs comme la toiture ont été également sur-isolés (32 cm au mur, 35 cm en toiture) tandis que les baies bénéficient d'un triple vitrage. La toiture végétalisée est équipée d'un système de récupération des eaux pluviales qui voisine avec les panneaux



Maison Matonog, Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône)
Pierre Lévy architecte © CAUE du Rhône.

thermiques et photovoltaïques qui assurent la production d'eau chaude et d'électricité. À ces dispositions, s'ajoutent une ventilation à double flux avec récupérateur de chaleur ainsi qu'une pompe à chaleur. Cette conception globale, qui doit permettre une consommation pour le chauffage et l'eau chaude estimée entre 40 et 60 kWh / m² / an, c'est-à-dire se rapprochant de la norme suisse Minergie (42 kWh / m² / an). Cette réalisation a été lauréate du programme « 100 maisons basse énergie » en Rhône-Alpes.

Philippe Dufieux, chargé de projets.

Pierre Lévy architecte mandataire (Detry & Lévy architectes) - SHON : 210 m² - surface habitable : 170 m² budget : 310 000 € HT hors honoraires.

Chaud devant, pas dedans !

Comment cette maison bioclimatique en fin de chantier à Fontaines-Saint-Martin¹ supportera-t-elle son premier été ?

« Aucun problème, même sans volets ! » assure son propriétaire enthousiaste : côté enveloppe, l'inertie des panneaux de bois massif KLH (ép. 94 mm) et de la dalle de rez-de-chaussée en béton cellulaire (ép. 50 cm) réduira l'échauffement de la structure ; s'y ajoute la résistance thermique complémentaire de l'isolation en fibre de bois² (mur 12 cm ; toiture 20 cm) ; la réduction des ouvrants (triple vitrage argon $U_w=0,67 \text{ W/m}^2 \cdot ^\circ\text{C}$) limitera l'entrée d'air chaud ; les larges débords de toiture (120 cm) éviteront la surchauffe de la façade sud, tout comme celui de 260 cm côté ouest ; enfin, la ventilation contrôlée associée à un puits canadien de 2 fois 30 mètres linéaires permettra le rafraîchissement de l'air entrant. Les calculs sont formels : le réchauffement climatique n'a qu'à bien se tenir !

Jacques Sordoillet, chargé de formation.

¹ maison K., programme Région Rhône-Alpes « 100 maisons basse énergie », 168 m², 350 000 € TTC (hors foncier), constructeur bois Ecologgia (88), BET thermique D2R Energies (69), accompagnement ALE de l'agglomération lyonnaise (69)
² densité entre 120 et 160 kg/m³, plus forte que celle des laines minérales (35 à 75 kg/m³)



Façade sud.

Grande baie lumineuse, mais petit ouvrant ; mur massif porteur en panneaux de bois contrecroisé ; caniveau technique périphérique encastré dans la dalle béton cellulaire. Angle sud-est, avec débord et décrochements protecteurs. © CAUE du Rhône.



Réglementation Thermique (RT) dans l'existant: alors?

La RT dans l'existant ne s'applique que si vous décidez de faire des travaux. Elle n'est donc pas obligatoire pour tous les bâtiments (mais pourrait le devenir) et ne prend un caractère global que dans le cas précis de travaux lourds sur des surfaces importantes.

- Vous êtes dans le cas «RT globale» car vous menez des travaux sur un bâtiment dont la surface est supérieure à 1000 m², construit après 1948 et pour un coût supérieur à 321€ HT/m² (en ne tenant compte que des travaux en lien avec les performances thermiques): il y a exigence globale sur la consommation après travaux. D'autre part une exigence porte sur le confort d'été. La «RT globale» fixe des caractéristiques minimales, proches de la RT2005.

- Vous êtes dans le cas «RT élément par élément»: il y a exigence de moyens portant sur la performance de l'élément et de son installation. Vous avez obligation de choisir des matériaux et équipements répondant au minimum à cette RT, sans avoir besoin d'intervenir sur les autres postes. Les exigences minimums sont indiquées dans le schéma ci-contre. Pour en savoir plus, un seul site officiel: www.rt-batiment.fr

Christophe Corbet,
ingénieur environnement.



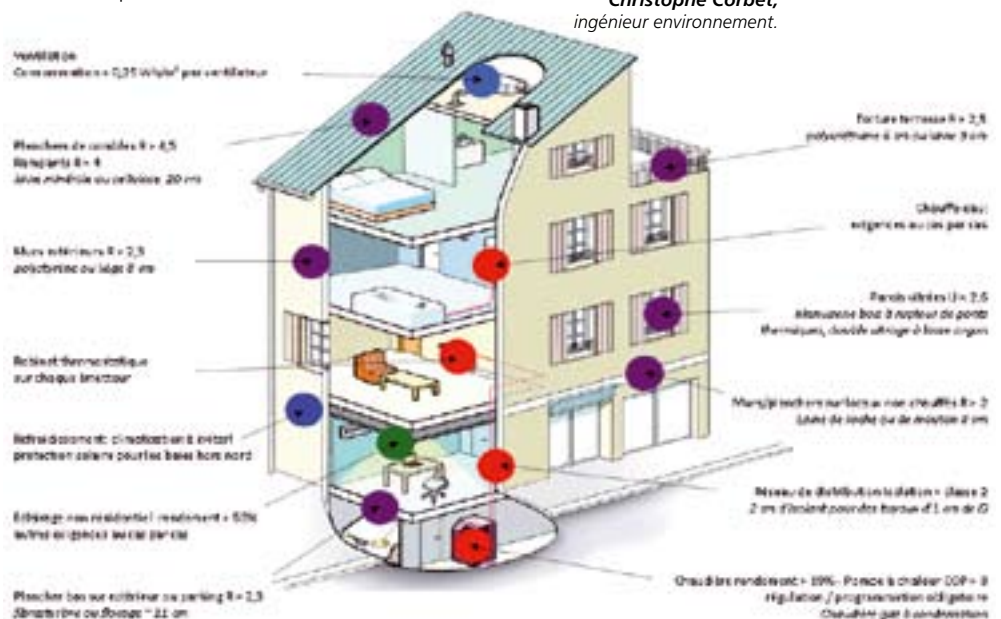
Perspective © Céline Grieu,
Atelier d'Urbanisme et d'Architecture.

Témoignage

Caractéristiques :
Surface terrain : 970 m²
Shon : 161 m²
Architecte : Céline Grieu, cabinet AUA / Taluyers
Situation : Brignais, sud de Lyon

Il était une fois... un terrain se déployant sur une forte pente, un parcellaire de forme « peu courante » (s'apparentant à la lettre π), des contraintes réglementaires et de terrassement laissant peu de souplesse... Terrain inconstructible pour les uns, projet de fous pour les autres, défi à relever pour nous qui nous sommes portés acquéreur. La garantie qu'avec un tel terrain et un bon architecte, on pourrait forcément construire la maison qui nous correspondrait. Je me rappelle encore du regard amusé et intéressé qu'avait porté l'architecte sur le site. Je me rappelle aussi de nos discussions enflammées et remplies de rêve, lorsque nous avons élaboré ensemble le programme, de son rôle de concepteur mais aussi modérateur pour réfréner nos appétits parfois démesurés ! Aujourd'hui, un an après : une maison en cours d'achèvement qui intrigue quelque peu les passants... toiture terrasse, formes cubiques, structure bois et béton... un langage architectural contemporain qui a permis de répondre aux contraintes du site : défi relevé.

Sylvie Giagnorio



jeunes scolaires

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le lycée Tony Garnier imagine une villa de demain

Les élèves d'une classe de seconde technique de l'architecture et de l'habitat du lycée du bâtiment Tony Garnier de Bron ont engagé un projet qui se développera sur deux années scolaires. L'objectif étant de présenter à ces futurs collaborateurs d'architectes les approches technologiques liées au développement durable et l'application de la Haute Qualité Environnementale dans l'étude d'une maison individuelle. Le déroulement pédagogique s'appuie sur plusieurs axes :

- Visite de maisons labellisées HQE ;
- Lecture in-situ de segments paysage-habitat permettant une approche culturelle conduisant à une réflexion sur l'évolution de l'habitat ;
- Appréhension esthétique et bio climatique des volumes impliquant le choix des matériaux et des couleurs ;
- Développement d'une sensibilité créative.

Les professeurs, M. Casset et M. Sylvestre, un professeur documentaliste, M^e Lannic et un architecte mandaté par le CAUE, M. Hoffert, ont conduit la première année scolaire à son terme. La synthèse produite sous forme d'un dossier de plans montre que le développement durable et les normes HQE sont une réalité aujourd'hui pour ces élèves.

Jean-Paul Brochet, conseiller service éducatif.

Refuges d'altitude en Rhône-Alpes¹

Comment proposer un « parcours » aux différents acteurs qui interviennent dans un projet de refuge afin d'éviter les conflits entre eux et évaluer les besoins d'assistance au projet, les règles de conduite de l'édifice à respecter ?

La DIREN qui rassemble les compétences administratives de l'instruction des projets situés dans des espaces protégés, et l'expertise de la commission des sites souhaitait préciser des éléments de doctrine architecturale et environnementale à partager. Un repérage complet des refuges de

la haute vallée de l'Arve et Mont Blanc, Vanoise, Écrins, Grandes Rosses, Beaufortain, Mont Thabor, Vercors, Chablais-Faucigny a été cartographié; une analyse raisonnée des attentes des utilisateurs, des usages, de la qualité patrimoniale a été conduite et des règles du jeu pour la conception, la construction, le chantier, la gestion et l'exploitation de ces bâtiments proposées. Les auteurs ont dressé à la fois le profil des utilisateurs: alpinistes, randonneurs, promeneurs, mais aussi la variété des refuges en fonction des sites et de leur isolement: refuge en « pied de voie », en site d'« alpage parcouru » selon des itinéraires, en site d'« alpage habité » ou en fond de vallée, refuge de « bout de route ». L'architecture évolue en fonction des pratiques de l'alpinisme et des pratiques constructives: abri sous roche, maison d'alpage existante, refuge pionnier, cabane maçonnée, chalet-hôtel, sont quelques-unes des typologies que l'analyse met en valeur. Mais c'est surtout la « performance » qui est ici en jeu. Tirer parti des ressources naturelles du site, limiter l'impact sur le milieu fait intervenir le choix des matériaux, des techniques énergétiques et des dimensions spatiales. Une douzaine de refuges ont été choisis comme représentatifs de situations spécifiques. Le refuge de la Selle sur la commune de Saint-Christophe-en-Oisans (Isère), refuge de pied de course qui a fait l'objet de reconstruction, d'extensions de 1878 à 1996, pour inciter à adopter la « bonne attitude » avant de lancer un projet, un concours. Une large diffusion est attendue de ce travail qui rassemble une imposante documentation et des conseils précieux pour la maîtrise d'ouvrage.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

¹ Étude commandée par la DIREN Rhône-Alpes, confiée à l'URCAUE Rhône-Alpes associée à l'équipe « architecture paysage en montagne » de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble: Jean-François Lyon-Caen et Catherine Salomon-Pelen, architectes. Mai 2008.



Établissement pénitentiaire pour mineurs
© Pierre Vurpas & Associés Architectes

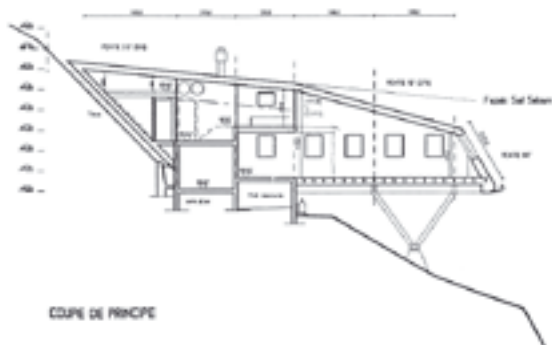
RENCONTRE

Quels projets pour l'espace pénitentiaire dans la cité ?

Les relations de la prison avec son architecture ne peuvent se dissocier de l'instauration et l'évolution de la peine. Les architectes ne font que traduire les besoins de la justice et de l'organisation pénitentiaire qui en découle, sachant que les débats économiques, philosophiques, politiques ne manquent pas et qu'ils ne peuvent s'en abstraire. L'histoire rappelle les modèles, les programmes qui se sont succédés pour élever des prisons, concevoir une cellule bien particulière dans un environnement où les règles de surveillance connaissent elles-mêmes de fortes évolutions. Quelle place alors connaît le projet culturel dans ces lieux où sa programmation est toujours délicate au regard de la liberté d'expression qu'il sous-tend ? Une journée de tables rondes et de débats a rassemblé le 10 juin 2008 au Théâtre de Bourg-en-Bresse¹ une centaine de participants avec une table ronde animée par l'URCAUE Rhône-Alpes, autour de cette question difficile de l'espace consacré à la culture en prison. Ponctué de moments artistiques choisis parmi les nombreux projets qui se sont déroulés dans les établissements pénitentiaires ces dernières années, les points de vue se sont croisés entre intervenants culturels, services pénitentiaires d'insertion et de probation, architectes, maîtres d'ouvrage, au moment où de nouveaux bâtiments - maisons d'arrêt, centres de détention, établissements pénitentiaires pour mineurs - voient le jour: Bourg-en-Bresse, Corbas, Meyzieu.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

¹ « Culture et prison », rencontre organisée par La DRAC Rhône-Alpes, la DISP Rhône-Alpes / Auvergne, l'ARALD.



COUPE DE PRINCIPE



Refuge de la Selle, 2672 m d'altitude. Massif des Ecrins, Saint-Christophe-en-Oisans (Isère)
Grand refuge à ossature héliportée, autonome en énergie, tout en un maçonné.
Deuxième extension de 1996 sur un refuge à l'origine de 1878.

D'après l'étude Architecture des refuges d'altitude en région Rhône-Alpes, DIREN Rhône-Alpes
© École nationale supérieure d'architecture de Grenoble. Équipe de recherche architecture paysage montagne, Catherine Salomon-Pelen et Jean-François Lyon-Caen, architectes.

Voyage d'études en Suisse

«Amélioration thermique du patrimoine ancien et standard MINERGIE»

Alors que le chauffage représente 69% de notre consommation énergétique, le protocole de Kyoto nous oblige à diviser par 4,8 notre consommation d'énergie domestique pour atteindre en 2050 une moyenne de 50 kWh/m²/an. La construction neuve ne manque pas d'atouts pour relever ce défi : choix de l'implantation et des orientations, stratégies de projet globales en faveur des économies d'énergie, matériaux performants, équipements à haut rendement...

En revanche, le bâti existant est plus contraint et l'enjeu de son amélioration énergétique est d'autant plus important qu'il constitue les 2/3 du parc, avec une consommation moyenne de 250 kWh/m²/an. Son amélioration énergétique doit s'adapter à la configuration donnée et s'envisager en regard de sa valeur patrimoniale, au risque de se réduire à une somme de prescriptions techniciennes parfois préjudiciables aux objectifs recherchés. Compte tenu de l'antériorité de l'expérience suisse en matière d'efficacité énergétique du bâti ancien, deux journées de visites d'opérations et d'échanges avec les administrations cantonales et les animateurs de l'association MINERGIE* sont proposées les 18 et 19 septembre prochains. Au programme, la réhabilitation de deux quartiers de Genève, l'application du standard MINERGIE à un bâtiment classé monument historique, la présentation de la politique énergétique marquée par le partenariat exemplaire de tous les acteurs

concernés : office fédéral et service cantonal de l'énergie, administration fiscale, banques, professionnels du bâtiment, associations et habitants. L'hébergement sera assuré dans l'un des premiers hôtels labellisé MINERGIE, dont les gérants ont parfaitement compris les économies et le confort qu'ils pouvaient atteindre grâce à ces nouvelles dispositions.

Ce voyage constitue le premier module du cycle de formation «Amélioration thermique du patrimoine ancien» qui se prolongera les 22 et 23 octobre par un module technique destiné aux professionnels du bâtiment ; en partenariat avec l'ALE, une journée de visites des premières réalisations du programme de la Région Rhône-Alpes «100 maisons basse énergie» clôturera cet ensemble. Renseignements et inscription au 04 72 07 44 55.

* Créée en 1996, l'association MINERGIE regroupe 210 membres, dont la Confédération, les cantons, les acteurs économiques, et aussi des particuliers. Elle a aujourd'hui décerné son label à 9 186 bâtiments, soit une surface de 9,49 mio.m². Ce standard vise une faible consommation énergétique (42 kWh/m²/an pour le neuf, 80 pour l'ancien), mais aussi le recours aux énergies renouvelables et la production autonome de chaleur et d'électricité ; c'est avant tout le confort et le bien-être d'habiter, un enjeu global où la qualité des espaces et de leur mise en œuvre ont une importance de premier plan. Son succès repose sur la valorisation immobilière : après un surinvestissement de 5 à 6%, un bâtiment labellisé acquiert au bout de 30 ans une valeur de 12% supérieure à celle d'un immeuble conventionnel.

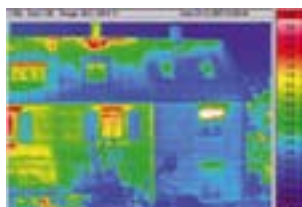


Image thermique infrarouge du niveau d'isolation ; à droite, une maison bien isolée avec fenêtre ouverte derrière les volets © QC-Expert AG, Dübendorf

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2008

Novarina à Villefranche-sur-Saône



Caisse primaire d'assurance maladie de Villefranche-sur-Saône (Ripault & Duhart architectes, 2000-2006) 11h-18h/dimanche 10h-18h) avant de rejoindre les cimaises du hall de l'hôtel de ville pour plusieurs semaines. Le CAUE du Rhône organisera deux circuits patrimoine XX^e-XXI^e siècles en car, qui seront proposés au public le samedi après-midi sur inscription auprès de l'Office de tourisme de Villefranche (04 74 07 27 40). Ces parcours mettront l'accent sur les équipements emblématiques des années 1930 à nos jours (marché couvert, chambre de commerce, caisse primaire d'assurance maladie...) mais également sur les nouveaux quartiers construits au cours des Trente glorieuses que sont Béligny et Belleroche. Ces journées seront organisées en partenariat avec la ville de Villefranche-sur-Saône.

20 et 21 septembre 2008

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2008, l'exposition Maurice Novarina (1907-2002) un architecte dans son siècle sera présentée à Villefranche-sur-Saône à l'église Notre-Dame de Béligny, construite par l'architecte au début des années 1960. Notre-Dame de Béligny sera d'ailleurs le théâtre du lancement de ces journées le samedi 20 septembre 2008 à 11 heures. Au cours de ces deux journées, l'exposition sera présentée en plein air sous le préau de l'église (samedi 20 septembre 2008 à 11 heures) et de l'hôtel de ville (samedi 20 septembre 2008 à 11 heures). Ces journées seront organisées en partenariat avec la ville de Villefranche-sur-Saône.

Philippe Dufieux, chargé de projets.

Disponibles au centre de documentation

L'accessibilité en pratique. De la règle... à l'usage

Dominique Ferté, Éditions Le Moniteur, 2008
Depuis la loi de février 2005, tous les types de handicap doivent être pris en compte dans la conception des bâtiments et des voiries. L'ouvrage illustre les dispositions exigées par la réglementation pour l'accessibilité sous tous ses aspects : logements, équipements collectifs et aménagements extérieurs. Un CD-Rom propose photographies et séquences filmées.



House with a view. Vue d'en haut.

Résidences de montagne Philip Jodidio, Images Publishing, 2008
Les exemples sélectionnés présentent une série de solutions pour des sites variant du flanc de coteau à la haute montagne. Inspirations montagnardes faisant appel à une sorte de mythologie locale visant l'intemporalité ou architectures résolument contemporaines en haute altitude, toutes ces formes d'architecture en montagne ont en commun le rapport à la vue et au cadre naturel.



Construire une maison passive.

Carsten Grobe, Christian Rienass, Éditions L'habitat, 2008 pour l'édition française
La maison passive représente un standard de construction de très haute qualité environnementale, établi par les Allemands, basé sur une enveloppe étanche et l'exploitation passive de l'énergie solaire et d'autres énergies. Ce manuel explique les principes de construction, les bases et les exigences de la conception d'une maison passive, qui inspirent la démarche française de réglementation thermique visant l'objectif de construire des bâtiments passifs ou à énergie positive à l'horizon 2020.



Firminy. Le Corbusier en héritage

Dir. Xavier Guillot, Publications Université de Saint-Etienne, 2008
Le récent achèvement de l'église Saint-Pierre de Firminy-Vert et le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Site Le Corbusier à Firminy couronnent un processus de reconnaissance de l'œuvre de l'architecte, lui-même au cœur d'un vaste projet de requalification économique et identitaire de la ville, et dont le tourisme culturel représente un des axes principaux.



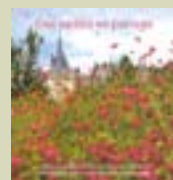
L'art contemporain dans les espaces publics. Territoire du Grand Lyon 1978/2008

Marianne Homiridis, Perrine Lacroix, Alain Bublex, Éd. La BF 15, 2008
Ce guide présente un panorama de 300 œuvres d'art contemporain dans l'espace public. C'est un témoignage de la commande artistique qui illustre l'évolution de la politique artistique et de l'art contemporain avec ses nouvelles formes, matériaux et modes d'intervention au cours des trente dernières années.



Des jardins en partage Festival international des jardins, Chaumont-sur-Loire, avril 2008

Nouvelle édition du Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire consacré en 2008 aux jardins collectifs de proximité qui connaissent un regain d'intérêt dans nos villes.



RENCONTRES

Maurice Novarina à La Duchère (Lyon 9^e)

À l'heure où les Grands ensembles font l'objet de vastes projets de restructuration urbaine, le CAUE du Rhône a voulu reposer la question patrimoniale à la lumière des enjeux contemporains.

Comment construire aujourd'hui un discours mémoriel autour d'un patrimoine qui demeure largement méconnu des habitants comme de l'ensemble de la population ? À l'issue d'un parcours de visites à La Duchère commenté par Robert Dussud, une soirée-débat a réuni le 17 mai dernier plus d'une centaine de personnes autour de quatre intervenants : Marie-Clothilde Meillerand (Université Lyon 2), Robert Dussud (architecte), Bernard Marrey (historien de l'architecture) et Bernard Paris (architecte en chef du projet de rénovation de La Duchère). Quels enjeux ont présidé à la mise en œuvre d'une politique du logement entre 1940 et 1975 ? Quelle place La Duchère tient-elle dans l'histoire des Grands ensembles de l'agglomération ? Faut-il protéger l'architecture et l'urbanisme des



Exposition à la Mission Lyon - La Duchère © GPV.

Exposition du 19 mai au 29 août 2008

du mardi au jeudi de 13h à 18h
le vendredi de 9h30 à 12h30
et de 14h à 17h à la Mission Lyon-La Duchère - 227, avenue du Plateau 69009 Lyon - tél. : 03 47 49 73 90
Mail : mduchere@glyon.org
www.gpvlyonduchere.org

Trente glorieuses ? Enfin, comment concilier mémoire urbaine et projet de renouvellement ? Telles sont quelques-unes des questions qui ont été vivement discutées au cours d'un débat animé au centre social de la Duchère le samedi 17 mai. L'exposition itinérante **Maurice Novarina (1907-2002) un architecte dans son siècle** a été inaugurée dans les locaux de la mission Lyon-la Duchère en présence de nombreux habitants visiblement soucieux de prolonger les discussions que la rencontre avait suscitées quelques heures plus tôt.

Philippe Dufieux, chargé de projets.

FORMATION

Handi-Jardins

Comment adapter l'aménagement des jardins pour la pratique du jardinage aux personnes en situation de handicap ?

Destinée aux professionnels de santé porteurs d'un projet de jardin adapté, cette formation a pour objectif principal de permettre aux personnels de santé, animateurs ou intervenants socio-éducatifs d'utiliser l'activité jardinage dans la dimension dynamisante du projet de vie de la personne. Ils doivent être capables de créer ou d'animer une activité «jardinage» adaptée aux personnes en situation de handicap, de travailler en réseau et de monter un projet. Pour cela, les différentes dimensions d'un

Stage du centre de formation des ergothérapeutes du 24 au 26 septembre 2008

au CAUE du Rhône réservé à 12 stagiaires inscription auprès du secrétariat service formation continue de l'ANFE : 02 33 44 29 43 - www.anfe.fr sfc.secretariat@anfe.fr ANFE : Association Nationale Française des Ergothérapeutes

projet jardin seront abordées : le cadre éthique et conceptuel, le partenariat institutionnel et financier, les dynamiques de réseau, la mobilisation et l'animation d'un groupe de participants-jardiniers, les techniques basiques de jardinage. Cette formation se déroulera au CAUE du Rhône sous forme d'exposés théoriques avec supports visuels et avec des visites dans les divers sites de la région, notamment en institution ou à l'hôpital, à travers de nombreux témoignages sur le terrain. Les échanges avec des professionnels ayant développé des jardins adaptés seront privilégiés. La construction d'un jardin et la conception d'animations ludiques, scientifiques, sensorielles et artistiques permettront une expérimentation concrète. Des techniques et astuces de jardinage et d'animation seront présentées. Les intervenants font tous partie du réseau national «Le jardin dans tous ses états», et plus particulièrement du groupe de recherche «action sur le jardinage adapté aux personnes handicapées» soutenu par la Fondation de France depuis 1998 et animé par l'association Le Passe-jardin. Ce thème a déjà fait l'objet de publication ou de colloques : les fiches «Jardinons ensemble», le cahier des jardins «Jardins, jardinage et handicap», le colloque en octobre 2006 «Jardinons ensemble» qui a réuni plus de 80 personnes sur ce thème.

Mireille Lemahieu, paysagiste conseiller.

RESSOURCES

à consulter

<http://www.anah.fr>

Nouveau site pour l'Agence nationale de l'habitat, avec de nouvelles rubriques : action territoriale, conseils techniques, aides aux travaux. Ciblent le grand public, les propriétaires et les locataires ainsi que les professionnels du logement, avec conseils pratiques et fiches techniques pour améliorer qualité et confort du logement.

<http://www.pavillon-arsenal.com>

Le Pavillon de l'Arsenal propose une plateforme vidéo internet «Vidéoguide en ligne» rassemblant l'ensemble de ses productions audiovisuelles : conférences d'architectes, architectures contemporaines à Paris, débats de l'actualité parisienne.

<http://www.fibra.net>

Pour découvrir les meilleures réalisations de bâtiments bois de la région Rhône-Alpes et en particulier le palmarès 2007, rendez-vous à la rubrique «Construire avec le bois» du site de Fibra, Fédération Forêt Bois Rhône-Alpes.

<http://www.chaumont-jardins.com>

Site consacré au Domaine de Chaumont-sur-Loire et au Festival des Jardins dont la 17^e édition a pour thème les «jardins en partage». Le Domaine, nouvel établissement public de coopération culturelle de la Région Centre, a pour objet de développer un ensemble d'activités centrées sur la création contemporaine autour du rapport art et nature.

6bis, quai Saint-Vincent - Juillet 2008 - n°45
Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.

Directeur de la publication :

Paul Delorme,
vice-président du Conseil général du Rhône, président du CAUE du Rhône.

Rédactrice en chef :

Catherine Grandin-Maurin,
directrice du CAUE du Rhône.
Comité de rédaction :
Philippe Dufieux, Jocelyne Durand-Vallet,
Catherine Grandin-Maurin, Christian Le Dain,
Nathalie Michon.

Ont contribué à ce numéro :

Jean-Paul Brochot, Damien Gallet,
Sylvie Giagnorio, Mireille Lemahieu,
Vincent Moineau, Raphaël Morel,
Jacques Sordoillet, Peter Wendling.

Maquette et mise en page : Créée, CAUE
Imprimerie : Imprimerie APLUS-Bron
Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : juillet 2008
N° ISSN : 1621-210X
Trimestriel - 3000 ex. - Gratuit.

6bis, quai Saint-Vincent - 69001 Lyon
Tél. 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59
E-mail : caue69@caue69.fr
Site : www.caue69.fr

